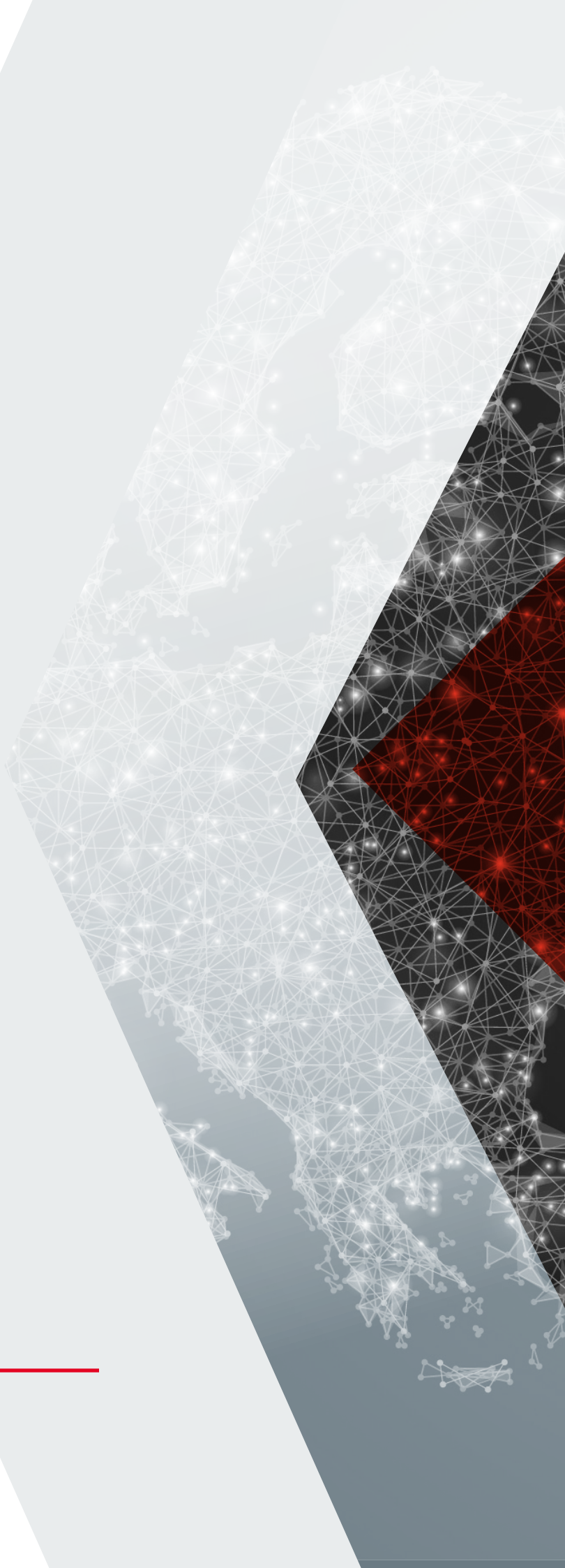


**Groupe Angst+Pfister
Code de Conduite**



Chers collègues,

En tant que collègues et membres de la famille Angst+Pfister, nous sommes les principaux moteurs du développement de notre culture en vivant nos valeurs multiculturelles.

Le succès du Groupe Angst+Pfister repose sur ces valeurs, sur la poursuite d'une conduite responsable des affaires et sur des relations étroites avec nos partenaires. Notre réputation et notre image de marque positives nous donnent la possibilité de prendre un avantage décisif sur nos concurrents. Elles nous permettent d'attirer constamment de nouveaux talents, de développer nos activités et de perfectionner nos produits exceptionnels, notre expertise des matériaux, nos capacités d'ingénierie ainsi que l'excellence de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous nous engageons à renforcer la confiance et la loyauté de nos clients, partenaires et fournisseurs, et nous sommes fiers de notre positionnement fort concernant les normes éthiques dans la conduite de nos affaires. Nous pensons que l'accomplissement de nos valeurs d'entreprise multiculturelles doit aller de pair avec des résultats commerciaux et aboutir à notre succès, et de ce fait à celui de nos partenaires.

Chaque membre de la famille Angst+Pfister, quelle que soit sa position, est habilité et tenu d'agir selon les normes éthiques les plus élevées et avec intégrité, comme défini dans les principes de ce document.

Nous sommes particulièrement fiers de voir l'engagement et la passion dont chacun d'entre vous fait preuve au quotidien. Ce Code de Conduite constitue la base de toutes nos actions et contribuera à façonner notre culture d'intégrité, de confiance, d'équité et de respect.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Domeisen'.

Christof Domeisen
CEO et délégué du conseil
d'administration Groupe Angst+Pfister

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marc-Antoine Chariatte'.

Marc-Antoine Chariatte
Directeur financier du Groupe
Angst+Pfister

Objectif

Notre Code de Conduite exprime notre engagement à respecter les lois et règlements applicables, à favoriser l'équité et l'inclusion, ainsi qu'une concurrence loyale, et à assumer une responsabilité sociale et environnementale.

Ses principes permettent à tous les employés de traiter de manière appropriée les questions éthiques et juridiques et les guident dans les sujets sensibles. Une conduite licite et responsable doit être l'objectif par défaut pour chacun d'entre nous. Il incombe à chaque responsable d'assurer une communication appropriée dans son domaine de responsabilité ; de même, chaque employé(e) doit faire des efforts raisonnables pour utiliser toutes les ressources disponibles afin de savoir quelles politiques s'appliquent dans son propre cas.

Ces principes sont complétés par d'autres politiques, procédures, documents d'orientation et manuels de l'entreprise publiés par les différentes filiales et unités commerciales. Dans certains cas, ces règles complémentaires peuvent être plus strictes que les normes du présent Code de Conduite et, si tel est le cas, les règles les plus strictes s'appliquent.

Nos valeurs et principes

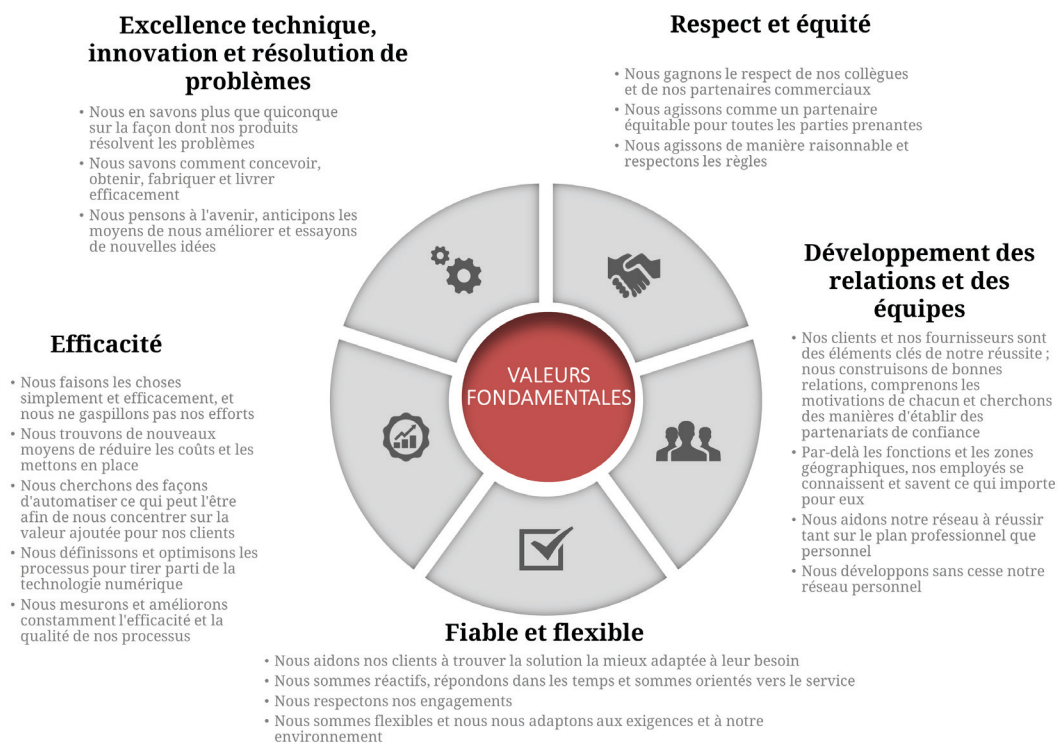
1. Valeurs fondamentales du Groupe Angst+Pfister	01
2. Respect des lois et des règlements	02
3. Environnement.....	02
4. Chaîne d'approvisionnement durable.....	03
5. Sécurité des informations et des données	04
6. Registres et comptabilité.....	06
7. Confiance et respect	06
8. Santé et sécurité	07
9. Lutte contre la corruption	08
10. Conflits d'intérêts.....	09
11. Concurrence loyale	10

1. Valeurs fondamentales du Groupe Angst+Pfister

Au sein du Groupe Angst+Pfister, nous nous développons et nous transformons constamment pour mieux répondre aux attentes et aux besoins de nos clients et du marché.

La base commune de cette agilité est constituée par les valeurs du Groupe Angst+Pfister, qui consistent à avoir une culture de respect et d'équité, à construire des relations et des équipes, à offrir l'excellence technique, l'innovation et la résolution de problèmes grâce à notre efficacité.

Les valeurs du Groupe Angst+Pfister constituent en outre le fondement et la boussole sur lesquels s'appuient les principes de ce code et donc de nos actions. En suivant cette boussole et en l'intégrant dans ses actions quotidiennes, chaque membre du Groupe Angst+Pfister peut contribuer à assurer une continuité durable et fructueuse de notre activité et ainsi, de notre parcours.



2. Respect des lois et des règlements

Le Groupe Angst+Pfister attend de ses employés et partenaires qu'ils se conforment à toutes les lois, directives et règlements de l'entreprise et du personnel applicables localement, et qu'ils prennent les mesures appropriées contre tout acte illégal ou délictueux, ou contre toute infraction à nos politiques et règles.

3. Environnement

Les questions environnementales sont l'une des principales préoccupations du Groupe Angst+Pfister.

L'impact environnemental est pris en compte à toutes les étapes du cycle de vie de nos produits et services. Nous encourageons le respect des normes environnementales internationales, la mise en œuvre d'évaluations environnementales améliorées, et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent une approche systématique des questions environnementales.

Une utilisation consciente et prudente des ressources est l'un des principaux piliers de nos processus. Nous nous efforçons de réduire continuellement la consommation de ressources grâce à des processus commerciaux optimisés.

4. Chaîne d'approvisionnement durable

L'approvisionnement international, ainsi qu'une coopération étroite et fondée sur la confiance avec nos partenaires de production, constituent un aspect essentiel de l'histoire plus que centenaire d'Angst+Pfister. Cela débouche régulièrement sur des solutions créatives et des innovations remarquables en coopération avec nos partenaires.

Pour cette raison, chaque membre du Groupe Angst+Pfister doit non seulement se conformer aux lois et réglementations locales, mais aussi chercher à établir avec tous les partenaires des relations commerciales fondées sur la confiance et le respect. En tant que fournisseur et partenaire de solutions de premier plan pour les composants industriels, le Groupe Angst+Pfister doit établir des normes sur le marché, respectant ses principes éthiques. Nos employés et nos fournisseurs s'engagent à respecter les principes éthiques et les normes professionnelles que nous avons définis.

Les principes que nous appliquons à l'égard de nos fournisseurs sont exprimés dans notre Code de conduite pour les partenaires fournisseurs et ces derniers sont soigneusement sélectionnés sur la base de ces principes.

5. Sécurité des informations et des données

L'activité du Groupe Angst+Pfister repose sur une approche disciplinée et raisonnable des plans de gestion des risques pour protéger à la fois notre entreprise et nos partenaires commerciaux.

Les informations confidentielles seront également traitées comme telles avec le plus grand soin et la plus grande discrétion. Nous ne divulguons pas d'informations confidentielles, sauf si la loi nous y oblige. Notre système de gestion de la sécurité de l'information maximise la sécurité des données et réduit au minimum l'accès aux informations sensibles, y compris celles des tiers.

Les biens du Groupe Angst+Pfister

Les biens du Groupe Angst+Pfister, y compris, entre autres, les actifs physiques, les informations exclusives, le savoir-faire, les brevets, les marques commerciales, les droits d'auteur, les marques, les noms de société et les dénominations de produits doivent être protégés.

Tous les employés sont tenus d'utiliser uniquement les biens du Groupe Angst+Pfister à des fins professionnelles légitimes et de les protéger contre toute perte ou utilisation non autorisée. Leur utilisation illégale ou inappropriée, leur détournement ou l'abus de ceux-ci est interdit. Les biens incorporels, par exemple les informations commerciales non publiées ou les secrets d'affaires, doivent être traités de manière confidentielle.

Les employés qui détiennent ces informations ne doivent pas les rendre disponibles ou accessibles à des personnes non autorisées, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise. Bien qu'il soit approprié de recueillir des informations accessibles au public sur d'autres entreprises, l'utilisation de méthodes illégales, contraires à l'éthique ou autrement contestables pour obtenir des informations sur d'autres entreprises n'est pas autorisée.

Propriété de nos partenaires et fournisseurs

Au sein du Groupe Angst+Pfister, nous protégeons la propriété confidentielle de nos partenaires et fournisseurs de la même manière que nous protégeons la confidentialité de la nôtre. Nous agissons en conformité avec les lois et règlements applicables en matière de collecte, de transfert, de traitement et de conservation des informations et des biens confidentiels. Nos fournisseurs sont tenus de faire ainsi afin de garantir une chaîne d'approvisionnement sûre pour toutes les parties concernées.

Données personnelles

Les informations confidentielles des employés du Groupe Angst+Pfister ou relatives à ces derniers, telles que les données d'identification personnelles, les états de services ou les dossiers de formation, ainsi que les informations sur les comptes bancaires ou financiers, sont considérées comme personnelles et doivent être protégées. Nous respectons et protégeons ces informations, avec la même diligence que les informations confidentielles de l'entreprise. Les lois relatives à la protection des données personnelles varient d'un pays à l'autre. Nous nous conformons aux lois en vigueur dans la région ou le pays où nous exerçons nos activités.

Les lignes directrices suivantes vous permettent de réduire les menaces pour la sécurité des informations et des données dans votre travail quotidien :

- N'envoyez pas de courriels inappropriés et assurez-vous toujours de savoir à qui vous envoyez un courriel. En contrepartie, n'ouvrez pas les courriels provenant de sources non dignes de confiance.
- Ne lisez pas ou ne téléchargez pas de fichiers vidéo ou audio non autorisés.
- Ne téléchargez ou n'installez que les logiciels autorisés par le service informatique du Groupe Angst+Pfister. En cas de doute, contactez votre responsable informatique.
- Veillez à toujours protéger vos appareils par des mots de passe et à préserver la confidentialité de ces derniers.
- Si vous travaillez dans un espace public, par exemple dans les transports publics, sur un point d'accès public ou sur le réseau informatique d'un client, prenez toutes les mesures préventives requises pour protéger les données confidentielles vis-à-vis des tiers.
- Les réunions numériques avec les clients au cours desquelles des informations confidentielles sont échangées doivent se dérouler dans un environnement qui garantit que leur traitement respectera cette confidentialité.

6. Registres et comptabilité

Le Groupe Angst+Pfister doit se conformer aux normes et procédures comptables. Tous les documents de l'entreprise doivent être exacts, sincères et complets et doivent être déposés en temps opportun, en respectant nos procédures d'examen et d'approbation.

Ces documents comprennent, sans s'y limiter, les factures, les notes de frais, les feuilles de présence, les congés et l'enregistrement des heures supplémentaires.

Les employés ne doivent jamais créer une demande ou un rapport faux ou trompeur ni effectuer un paiement dans un but autre que celui décrit par les documents justificatifs. Les employés ne doivent jamais signer avec le nom d'une autre personne ou signer au nom de quelqu'un d'autre qu'eux-mêmes, sauf s'ils y sont autorisés.

7. Confiance et respect

Les principes du Groupe Angst+Pfister soulignent les conditions générales d'un climat d'intégrité, de confiance et de respect, favorisant le travail d'équipe, l'innovation, l'orientation client et le succès à long terme de notre entreprise.

Les exemples quotidiens ci-dessous montrent comment interagir les uns avec les autres pour préserver ces principes :

- Nous travaillons de manière transparente, partageons nos résultats et favorisons l'échange avec les parties prenantes concernées.
- Les commentaires constructifs nous aident à nous améliorer et à apprendre les uns des autres.
- Nous communiquons de manière respectueuse, ouverte et honnête avec nos collègues et nos clients.

Au sein du Groupe Angst+Pfister, nous favorisons un environnement d'inclusion où les employés travaillent ensemble dans des équipes transfrontalières afin de tirer parti de notre culture et de nos capacités et de les développer. Nous encourageons la diversité pour déployer tout le potentiel de nos coopérations. Les propos ou comportements discriminatoires à l'encontre des personnes, notamment en raison de la race, de la religion, de l'orientation sexuelle, de la nationalité, de l'ascendance, des activités syndicales, de l'âge, du sexe ou de tout handicap, feront l'objet d'une demande d'explication et entraîneront des conséquences. Nous ne tolérons pas la violence sur le lieu de travail, notamment les menaces directes ou indirectes, les comportements agressifs, l'intimidation, les attaques physiques et le harcèlement.

8. Santé et sécurité

Au sein du Groupe Angst+Pfister, nous nous engageons pleinement à offrir des conditions de travail sûres et conformes aux réglementations en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail. Tous les employés partagent la responsabilité de leur propre santé et sécurité, ainsi que de celles de leurs collègues et partenaires commerciaux. Il est donc essentiel pour chaque individu de respecter toutes les règles de sécurité sur le lieu de travail afin de minimiser les risques pour la santé de tous.

Les principes du Groupe Angst+Pfister sont conformes à notre politique en matière de droits de l'homme, aux droits de l'homme reconnus à l'échelon international et au droit du travail régional, afin de garantir des conditions de travail saines. Nous rejetons le travail des enfants et toute forme de travail forcé. Nous respectons les syndicats et leur droit essentiel de former des associations. Nous respectons également, le cas échéant, les comités d'entreprise, élus démocratiquement par leurs membres, et nous nous efforçons d'établir une coopération constructive avec les représentants du personnel.

9. Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Au sein du Groupe Angst+Pfister, nous respectons toutes les lois applicables et les réglementations correspondantes et ne tolérons pas la corruption. Il est interdit de donner ou d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux ou des avantages destinés à obtenir une faveur illicite ou à influencer indûment un agent ou un décideur du secteur public ou privé.

Les employés du Groupe Angst+Pfister ne doivent pas fournir ou autoriser l'envoi de fonds à un intermédiaire lorsque ceux-ci peuvent être utilisés pour des paiements visant à corrompre des fonctionnaires de l'administration ou des agents d'institutions similaires. Les invitations à des repas, soit comme destinataire, soit en tant qu'offre à d'autres personnes dans le cadre d'une relation commerciale peuvent, selon les lois et coutumes applicables, être considérées comme légales et acceptables dans le contexte des affaires. Cependant, l'échange de cadeaux et de divertissements excessifs ou inappropriés est contraire à l'éthique, peut s'avérer illégal et peut gravement nuire à votre réputation personnelle et professionnelle et à celle du Groupe Angst+Pfister.

Les exemples ci-dessous illustrent, de manière non exhaustive, ce qu'est un comportement licite, et aideront nos employés à agir dans le cadre légal lorsqu'ils échangent des cadeaux ou des divertissements peu coûteux avec des clients professionnels, des fournisseurs et des partenaires commerciaux :

- Un cadeau doit avoir une valeur symbolique et ne peut pas être constitué d'argent ou d'éléments équivalents.
- Il est strictement interdit d'offrir ou d'accepter des pots-de-vin (y compris des paiements de facilitation).
- Le cadeau, le repas ou le divertissement s'inscrit dans le cadre d'une relation d'affaires ou d'une célébration légitime et n'influence pas ou ne pourrait pas raisonnablement être interprété comme influençant les deux parties dans l'exercice de leurs responsabilités.
- L'échange du cadeau, du repas ou du divertissement n'enfreint aucune loi, ne viole aucune norme éthique généralement acceptée et ne risque pas d'inquiéter ou d'embarrasser l'entreprise.

Les restrictions décrites ci-dessus s'appliquent également aux cadeaux, repas ou divertissements qui vous sont offerts, à vous-même ou à votre famille et à vos amis, par des clients, des fournisseurs ou des concurrents et réciproquement. En cas de doute, consultez votre responsable ou, en dernier recours, le Service d'assistance à la Conformité.

10. Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque l'intérêt privé d'un employé interfère ou semble interférer de quelque manière que ce soit avec les intérêts du Groupe Angst+Pfister. Vous devez éviter les situations dans lesquelles vos intérêts personnels ou ceux de votre famille ou de vos amis ont une incidence sur votre jugement professionnel, votre objectivité ou votre loyauté envers le Groupe Angst+Pfister.

Les employés sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts à leur responsable. Dans les situations où un conflit d'intérêts survient, l'employé ne doit pas être impliqué dans la prise de décision.

Exemples :

- Si un membre de la famille de l'employé postule pour un emploi dont il est le responsable
- Lorsqu'un employé passe un contrat avec un fournisseur qui est un ami personnel proche
- Si un employé accepte un poste (au conseil d'administration) chez un concurrent ou un partenaire commercial du Groupe Angst+Pfister
- Si un employé détient une participation (financière) chez un partenaire commercial du Groupe Angst+Pfister
- Lorsqu'un ou une responsable a une relation amoureuse avec l'un ou l'une de ses subordonné(e)s direct(e)s.

11. Concurrence loyale

Au sein du Groupe Angst+Pfister, le respect des lois sur la concurrence et l'exercice d'une concurrence loyale font partie de notre manière de mener nos affaires.

Toute participation à des cartels, à des discussions, à des accords ou à des échanges d'informations avec des concurrents, qui conduisent à des avantages concurrentiels déloyaux, est strictement interdite.

Les pratiques fiables et équitables en matière de concurrence comprennent, entre autres, les éléments suivants :

- Enchérir indépendamment des concurrents
- Absence totale de discussion sur les pratiques d'appel d'offres avec les concurrents
- Ne pas conclure d'accords, de pratiques coordonnées ou d'ententes qui pourraient restreindre la concurrence
- Ne pas échanger d'informations sensibles avec des concurrents, notamment sur les prix, les coûts, les données de production, les données de marché, les territoires de vente, les canaux d'approvisionnement ou de distribution, les listes de clients ou d'autres informations commerciales non publiques
- Pas de division ou de répartition des marchés géographiques, des clients ou des lignes de produits

Il appartient à chaque employé de connaître et de comprendre les règles et principes applicables en matière de concurrence. Les employés sont encouragés à consulter leur responsable ou leur point de contact juridique chaque fois qu'ils ont besoin de conseils. Les informations confidentielles et sensibles sur le plan de la concurrence telles que celles sur les produits, les coûts et les prix ou celles sur les stratégies futures, les plans ou les feuilles de route produit ne seront pas partagées avec les concurrents.

Demander des conseils, signaler un problème

Chaque employé du Groupe Angst+Pfister est tenu de respecter les principes et les normes décrits dans ce Code de Conduite.

Si vous avez des questions ou si vous ne savez pas comment faire face à une situation difficile, votre responsable est votre premier point de contact. Vous pouvez également envisager de vous adresser à votre service des ressources humaines local. De plus, le Groupe Angst+Pfister dispose d'un Service d'assistance à la Conformité auquel vous pouvez demander des conseils, mais aussi signaler vos préoccupations concernant des infractions ou des violations (potentielles) de nos normes et principes.

Le Service d'assistance à la Conformité est géré par un tiers indépendant, auquel vous pouvez signaler vos préoccupations ou demander conseil. Votre message sera traité en toute confidentialité. Si la législation locale l'autorise, il est également possible d'effectuer un signalement anonyme.

La ligne d'assistance peut être jointe à l'adresse suivante :
<https://angst-pfister.compliancehelpdesk.report/>

Le Groupe Angst+Pfister n'accepte pas de représailles à l'encontre des employés qui signalent leurs préoccupations de bonne foi. Les représailles à l'encontre d'un employé qui, de bonne foi, signale à l'entreprise un comportement illégal ou contraire à l'éthique ne seront pas tolérées et feront l'objet de mesures disciplinaires.

Le Service d'assistance à la Conformité:



Groupe Angst+Pfister

Janvier 2022